

Le programme Erasmus

La mobilité des étudiants peut s'effectuer sous la forme d'une **mobilité d'études** mais également d'une **mobilité de stage en entreprise**, les deux pouvant être combinées.

Les études effectuées hors de France, sans que des droits d'inscription supplémentaires soient exigés par l'université partenaire, sont reconnues et prises en compte pour l'obtention du diplôme en France, par l'université d'origine, notamment grâce au système de crédits E.C.T.S. et au contrat d'études qu'un étudiant Erasmus signe avant son départ avec les deux universités concernées.

Quels sont les objectifs attendus pour les étudiants?

- Une meilleure adaptation aux exigences du marché du travail européen
- Développer des compétences linguistiques, interculturelles et professionnelles qui sont des atouts pour une meilleure insertion professionnelle
- Acquérir une solide expérience internationale et une véritable culture de l'entreprise.
- Et enfin, développer une coopération entre établissements d'enseignement supérieur et les entreprises

Qui peut partir et comment ?

Tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur durant l'année de mobilité

Attention aux critères de nationalité:

L'étudiant doit posséder la nationalité d'un des 31 pays participant au programme, une carte de résident valable 10 ans ou le statut de réfugié politique ou d'apatride.

Les grands principes :

- Durée de la mobilité comprise entre 3 mois minimum et 12 mois maximum (sauf pour les formations courtes 2 années post bac: 2 semaines minimum)
- A partir de la deuxième année d'études pour les périodes d'études et de la première année d'études pour les périodes de stage
- Une seule mobilité Erasmus d'études dans le parcours de l'étudiant
- Dans le cadre d'un contrat pédagogique signé entre l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil
- La période de mobilité doit être reconnue soit par le biais des crédits ECTS

Soutien financier :

L'allocation de mobilité est destinée à couvrir les frais supplémentaires occasionnés par le séjour à l'étranger et non pas les frais supportés normalement dans l'université d'origine. Un étudiant Erasmus reçoit une allocation de 200 euros en moyenne par mois de mobilité d'études et de 500 euros en moyenne par mois de mobilité de stage. Un complément de 600 euros pour la totalité du séjour est attribué aux étudiants originaires des DOM/TOM.

Des compléments à cette allocation peuvent être apportés par les collectivités territoriales, par les ministères de tutelle, parfois par l'établissement d'origine. L'attribution de l'allocation Erasmus n'est pas automatique et il est possible de bénéficier du statut Erasmus sans pour autant être allocataire.

Le statut d'étudiant Erasmus, pour le séjour d'études, dispense du paiement des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil, les droits étant acquittés dans l'établissement d'origine.

Comment partir ?

Prendre contact avec le service des relations internationales de votre établissement pour connaître les établissements partenaires de votre établissement. Renseignez-vous entre 1 an et 6 mois avant votre date escomptée de mobilité.

Certains pays d'accueil peuvent proposer un cours intensif de préparation linguistique : un C.I.E.L. cours intensif Erasmus de langue. Contacter le service des relations internationales de votre établissement de départ.

Selon quelles modalités ?

Chaque établissement définit ses procédures et son calendrier (l'agence nationale ne prend en compte aucune candidature individuelle d'étudiant) et :

- met en œuvre la procédure de reconnaissance académique
- organise si elle le souhaite, une préparation linguistique des candidats et prend les inscriptions pour des cours de langue intensifs dans certains pays d'accueil
- diffuse des informations sur les universités d'accueil et leurs programmes
- propose une assistance technique et pratique (conseils, aide au logement par exemple)
- assure le suivi des personnes ayant bénéficié de la mobilité et exploite ces informations.

Les étudiants peuvent aussi recevoir un Europass Mobilité. Ce document décrit la période d'études ou de stage à l'étranger.